

THEMES

Réseau des territoires
Forêt des collectivités
Bois construction
Multifonctionnalité

Actus

Voirie forestière : se concerter pour mieux l'utiliser

« Bois des territoires du Massif central »

Recrutement d'une nouvelle chargée de mission

Concertation lancée pour le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) !

Les Rencontres nationales des territoires forestiers, un temps fort pour commencer 2017 !

Le grand retour du câble-mât en Ardèche

SYMBIOSE : une dynamique en cours !

Et si les collectivités valorisaient toutes leurs ressources ? L'atout du foncier forestier

Bâtiments en BOIS DES ALPES™ :
Traduire l'expérience en enseignements pour les projets futurs

Valoriser les entreprises et les bois locaux : après les Alpes, le Massif central se mobilise !

Bois : l'investissement des collectivités au bénéfice des entreprises locales

SylVACCTES et Communes Forestières : main dans la main pour les territoires !

Focus sur... les îlots de sénescence

Agenda

8 septembre 2017 : Bureau de l'association des Communes forestières du Cantal

26 septembre 2017 : ONFCOFOR
Tour entre Montrond-les-Bains et Saint-Etienne

6 octobre : formation sur la commercialisation des bois

16 octobre 2017 : Assemblée générale et Conseil d'administration des Communes forestières Cantal

L'INFO 15-43 | mai 2017 | n° 8

ZOOM

Comment intégrer les enjeux forestiers dans le contenu des documents d'urbanisme ?

Les documents de planification sont une véritable opportunité d'intégrer les problématiques forestières dans l'aménagement du territoire. Les Communes forestières sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Documents de planification : une opportunité pour les territoires d'intégrer les problématiques forestières

La forêt représente 36% de la surface du territoire en Auvergne-Rhône-Alpes, elle nécessite une réelle prise en considération en tant qu'espace particulier dans les documents d'urbanisme.

Les documents de planification devraient être l'occasion pour une collectivité de s'interroger sur les problématiques forestières et de considérer l'espace forestier, ses enjeux et ses incidences sur l'aménagement du territoire et le développement des espaces ruraux et urbains.

Pour prendre en compte les bons éléments dans le diagnostic encore faut-il bien identifier les enjeux de la forêt filière-bois et les objectifs qui en découlent.

Les enjeux de société et les fonctions assurées par la forêt sont multiples et rendent à la collectivité de nombreux services qui méritent a minima d'être préservés : stabilisation des terrains, pare-vent, lutte contre les avalanches, préservation de la ressource en eau, stockage du carbone, préservation des paysages, continuités écologiques... en plus des opportunités que la ressource forestière est susceptible d'offrir en jouant un rôle plus important dans les décennies à venir à travers les débouchés commerciaux de l'ensemble des produits bois.

➤ **Prise en compte dans les documents d'urbanismes, la forêt peut devenir un levier de développement plus puissant pour les territoires.**

Traduire une ambition forestière dès le SCOT

La forêt a longtemps été considérée comme un espace naturel à protéger et à « mettre sous cloche » par les urbanistes. Les choses commencent à changer pour considérer une véritable stratégie forestière en profitant du dialogue entre les intercommunalités pour aborder la forêt d'un point de vue économique, et non pas seulement comme un espace en marge de l'urbanisation et de l'agriculture. Cette ambition peut être traduite dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Aux abords des métropoles, cette stratégie à l'échelle métropolitaine est indispensable pour faire le lien entre les villes consommatrices de ressources et les espaces environnants producteurs de ces ressources, afin de parvenir à un équilibre gagnant/gagnant entre ces espaces.



Le SCOT représente une capacité d'affirmation des enjeux sylvicoles, de revendication de la multifonctionnalité des forêts et d'impulsion pour un appui à la filière. Beaucoup de SCOT sont en révision actuellement suite à la Loi Grenelle, d'autres sont en construction y compris sur des territoires ruraux, une opportunité à saisir donc.

Sensibiliser les bureaux d'études pour une meilleure intégration de la forêt

Les bureaux d'études élaborant les documents d'urbanisme ne sont pas spécialistes des problématiques forestières et une sensibilisation simple sur le territoire concerné peut être mise en place par la collectivité ou en faisant appel à un animateur local s'il existe (charte forestière, intercommunalité, parc naturel régional...).

Cette expérience a été faite dans le Beaujolais pour un bureau d'études en pleine élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Plusieurs visites de terrain lui ont permis de comprendre :

- l'enjeu des limites de tonnage, l'enjeu de l'accessibilité à la forêt en allant sur une piste forestière détériorée

- le fonctionnement d'une scierie et notamment les besoins de zone tampon pour stocker le bois.

Une tentative couronnée de succès, facile à mettre en œuvre et à renouveler.

Dégager des perspectives pour la forêt dans les PLU : exemple de traduction de l'enjeu économique de la filière forêt-bois

Les problématiques liées à chaque enjeu sont nombreuses, elles doivent être identifiées en amont pour mieux pouvoir y répondre. Prenons l'exemple de l'enjeu de préservation et de progression de la filière bois en considérant la ressource forestière comme un levier de développement local, la circulation des grumiers qui assurent l'évacuation des bois de la forêt est une priorité. Cela induit de maintenir ou de réserver des accès calibrés pour la circulation des camions, des zones autorisées de stockage des bois en bordure de forêt. La préservation des entreprises de la filière forêt-bois est également cruciale, notamment pour permettre le déploiement des activités et la transmission des scieries dans un contexte où le foncier est souvent cher pour créer des zones de stockage, et dans un contexte de nuisances sonores dans les zones urbaines et périurbaines. L'accueil du public et les activités touristiques doivent être réfléchies pour être compatibles avec l'exploitation forestière. L'implantation des réseaux de chaleur dans les nouvelles zones d'activités doit être pensée en amont pour développer des filières bois énergie locales en rendant possible toutes les infrastructures et les aménagements nécessaires.

Des engagements sont nécessaires pour que les PLU favorisent ce développement économique.

-> En anticipant les besoins pour l'exploitation, par exemple :

- *Des possibilités de construction envisageables en zone N uniquement pour l'activité forestière et les exploitants forestiers, cette notion doit apparaître dans le PLU afin de permettre la prolongation de l'activité forestière*
- *Préserver des zones d'accès aux forêts en inscrivant notamment des espaces réservés à cet effet pour éviter d'implémenter du bâti ou des zones à bâtir de part et d'autres des voies d'accès aux massifs forestiers*
- *Déployer les capacités foncières des EPCI pour l'achat de terrain*
- *Utiliser les Espaces Boisés Classés à bon escient sur des parcelles déterminées, en évitant le classement systématique de tous les massifs forestiers*

-> Via une facilitation du transport du bois, par exemple :

- *Dès le diagnostic : Intégrer au diagnostic les schémas de desserte forestière pour l'exploitation des bois. Inscire dans le plan de zonage les dessertes à venir. Faire appel aux professionnels exploitant le bois sur le territoire lors de l'écriture des documents, afin que les projets d'urbanisation ne bloquent pas la desserte et que les places de dépôts soient bien situées et utilisables. Inscire des places de dépôt à travers des emplacements réservés (à visiter en amont).*
- *Penser aux aménagements de voirie à venir et adapter les zonages en fonction*
- *Favoriser l'achat de parcelles par la commune pour les places de dépôt par exemple. Si la commune est dans l'impossibilité d'acheter une parcelle, plusieurs solutions existent.*



Des perspectives concrètes existent pour faire valoir la forêt, ses services et ses activités dans le PLU. Quelques exemples de traduction des différents enjeux ont été débattus lors de la journée du réseau des territoires de décembre dernier qui a été dédiée à cette thématique. Ces conclusions tirées d'expériences réelles des collectivités sont extraites du rendu de la journée disponible en intégralité en ligne [ici](#).

Les collectivités ont également beaucoup échangé sur ce sujet lors des dernières Rencontres nationales des territoires forestiers à Montrond les Bains en février 2017. Ces rencontres ont abouti aux lignes directrices de l'Acte 2 des Chartes Forestières de Territoires dont la restitution est visible [en vidéo en ligne](#) .

N'hésitez pas à faire appel aux Communes forestières pour vous guider, elles pourront vous orienter dans vos choix, vous fournir de la documentation, vous diriger vers les personnes à même de sensibiliser le bureau d'études si besoin. Des formations à destination des élus sont par ailleurs régulièrement organisées sur cette thématique.

Voirie forestière : se concerter pour mieux l'utiliser

La Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez et du Pays des Combrailles se sont engagées pour mettre en œuvre des « modes opératoires » visant à mieux organiser les échanges entre professionnels de l'exploitation et élus en amont des chantiers de débardage. Le 27 avril, une réunion de restitution aura lieu avant le lancement officiel. Des démarches équivalentes seront initiées sur d'autres secteurs.

A l'échelle de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez depuis 2015 et du Pays des Combrailles depuis 2016, 150 communes du Puy-de-Dôme s'engagent pour mettre en œuvre des « modes opératoires ». Ces démarches visent à mieux organiser les échanges entre professionnels de l'exploitation et élus, en amont des chantiers de débardage. Grâce à cette démarche volontaire, il s'agit de prévenir d'éventuels dégâts en favorisant les échanges d'informations (itinéraire de débardage prévisionnel, réseaux enterrés connus...) et en développant les possibilités de réalisation d'états des lieux, si nécessaire.



Après une phase de concertation menée conjointement par les Communes forestières, Auvergne Promobois et le Parc Livradois-Forez, avec des représentants des donneurs d'ordres, des exploitants et des élus, cette démarche est en cours d'extension au Nord-ouest de la Haute-Loire (plateau de la Chaise-Dieu élargi). Le 27 avril 2017, une cinquantaine de communes de ce secteur sont conviées à une réunion de restitution avant lancement officiel à l'automne.

Ces fonctionnements concertés ont vocation à s'étendre à d'autres territoires. Leur principe est suffisamment souple pour s'adapter aux spécificités locales qui ressortent lors des concertations initiales, tout en restant compatible avec les démarches voisines. En particulier, les documents types sont les mêmes pour tous les territoires, pour simplifier l'appropriation et la diffusion.

« Bois des territoires du Massif central »

C'est bientôt le label qui s'affichera sur les produits bois de la construction et de l'aménagement issus de circuits de production courts à partir de la ressource bois du Massif central. Né d'une volonté forte des élus des collectivités et de la filière, son objectif est multiple :

- valoriser la ressource forestière de qualité du Massif central
- renforcer les circuits de proximité et les retombées économiques locales de l'utilisation du bois
- ouvrir de nouveaux marchés en créant de nouvelles dynamiques de réseau d'entreprises

L'association qui porte la démarche, soutenue par le Feder Massif central, mais aussi l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAAF et France Bois Forêt, œuvre depuis 2014 pour créer collectivement cette certification, qui est actuellement en cours de test pour une mise en œuvre et un développement sur 2018 !

En tant qu'élus d'une collectivité, vous pouvez agir concrètement pour votre filière en utilisant du bois local dans vos projets à travers cette nouvelle certification. Vous encouragerez ainsi la création d'emplois locaux et le maintien d'entreprises sur votre territoire, tout en assurant des performances écologiques et énergétiques à vos bâtiments ou aménagements.

Des outils juridiques sont en cours d'élaboration pour vous appuyer durant toute la durée de votre projet à l'intégration de bois du Massif central dans vos marchés.

Quelques étapes sont incontournables, notamment celles d'exprimer votre volonté d'utiliser du bois local le plus en amont de vos projets, et de vous renseigner très rapidement sur la filière et les produits disponibles sur votre secteur.

Pour en savoir plus ou pour toute idée de projet que vous souhaitez concrétiser, contactez votre association de Communes forestières. Elle vous conseillera et vous orientera.



Alain Féougier, Président des Communes forestières Massif central et Félicie Dufourmantelle, chargée de mission lors de la réunion de création de la marque

Recrutement d'une nouvelle chargée de mission

Margot REGOLINI rejoindra ce mois-ci l'association départementale des Communes forestières du Cantal et les collectivités de Haute-Loire suite au départ de Thomas Andrieu.

Suite au départ de Thomas ANDRIEU en début d'année, le suivi et l'animation des projets de l'Association départementale du Cantal et des collectivités forestières de Haute-Loire ont été assurés par l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Cette phase de transition prendra fin le 16 mai 2017, avec l'arrivée de Margot REGOLINI.

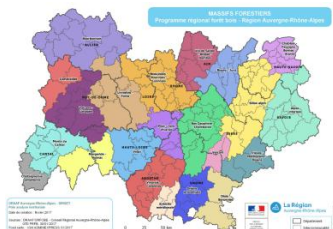
Margot REGOLINI sera notamment chargée d'accompagner les collectivités sur la valorisation de leur foncier forestier à travers la mise en œuvre de la phase opérationnelle du programme PLOBOV, ainsi que sur l'intégration du bois local dans les projets des collectivités volontaires, afin de constituer un réseau de Territoires forestiers innovants.

Vous pourrez la contacter au 04.73.83.64.67 ou à l'adresse margot.regolini@communesforestieres.org.

ACTUS | Régionale

ACTUS | réseau des territoires

Concertation lancée pour le Programme Régional de la Forêt et du Bois en Auvergne-Rhône-Alpes (PRFB) !



La DRAAF et la Région ont lancé les travaux pour décliner en Auvergne-Rhône-Alpes les 4 grands objectifs du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) arrêté par décret le 8 février 2017. Les Communes forestières, en plus de siéger dans les groupes thématiques, ont été chargées de travailler avec les territoires pour définir des structures « pilotes » dans 21 massifs forestiers. [Lire la suite](#)

Les Rencontres nationales des territoires forestiers, un temps fort pour commencer 2017 !



Les 1, 2 et 3 février 2017, l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes a accueilli les 5e Rencontres nationales des territoires forestiers, à Montrond-les-Bains dans la Loire. Les 183 participants venus de toute la France et plus encore ont ainsi eu l'occasion de poser les premiers fondements des futures politiques forestières territoriales. Des vidéos et documents sont d'ores et déjà disponibles. [Lire la suite](#)

ACTUS | forêt des collectivités

Le grand retour du câble-mât en Ardèche



Une expérimentation a actuellement lieu en Ardèche pour démontrer la faisabilité technico-économique du débardage par câble. Plus d'une centaine de personnes se sont déjà rendues sur la coupe pour venir découvrir le projet mené par les Communes forestières en lien avec la commune de Barnas. Une étude réalisée par le FCBA est actuellement en cours pour déterminer le coût de fonctionnement du câble. [Lire la suite](#)

SYMBIOSE : une dynamique en cours !



Le projet SYMBIOSE est rentré dans sa phase opérationnelle en janvier 2016. Cette coopération multi-acteurs a pour but d'accroître la mobilisation de bois par des investissements matériels et immatériels, ainsi que par des démarches synchronisées et concertées en matière de gestion, d'exploitation et de commercialisation. Elle s'est d'ores et déjà concrétisée par de nombreux résultats, dont la synthèse est disponible dès maintenant. [Lire la suite](#)

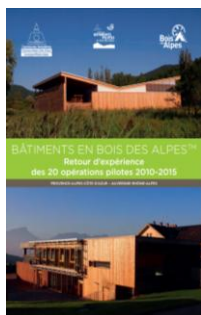
Et si les collectivités valorisaient toutes leurs ressources ? L'atout du foncier forestier



L'analyse menée en 2016 par les Communes forestières dans le cadre d'un dossier multi partenarial intitulé PLOBOV a permis de constater que les forêts communales et sectionales représenteraient non pas 10 mais 15 % de la propriété forestière en Auvergne suite à l'intégration des parcelles non soumises au régime forestier. Une sensibilisation et un accompagnement des élus sont menés par le réseau des Communes forestières pour une meilleure valorisation de ce patrimoine « oublié ». [Lire la suite](#)

ACTUS | bois construction

Bâtiments en BOIS DES ALPES™ : Traduire l'expérience en enseignements pour les projets futurs



Les Communes forestières et l'association Bois des Alpes viennent de publier un nouveau guide basé sur l'expérience des premiers bâtiments en BOIS DES ALPES™. Ce guide vient appuyer l'action des Communes forestières dans l'accompagnement des collectivités pour la réalisation de constructions publiques en bois local à l'aide de la certification BOIS DES ALPES™ développée dans le cadre de l'animation du Réseau alpin de la forêt de montagne. [Lire la suite](#)

Valoriser les entreprises et les bois locaux : après les Alpes, le Massif central se mobilise !



La marque Bois des Alpes a ouvert la voie en 2008, dotant l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble du massif alpin d'une marque de certification, démontrant la qualité de la ressource locale et garantissant l'utilisation de bois locaux dans les marchés publics. Aujourd'hui, c'est au tour du Massif central de posséder sa marque de certification des bois locaux ainsi qu'une association de promotion dédiée. [Lire la suite](#)

Bois : l'investissement des collectivités au bénéfice des entreprises locales



A travers un programme financé par le Feder Massif central, l'Etat, France Bois Forêt, les régions Auvergne et Limousin, les Communes forestières ont recensé près de 40 projets de collectivités ou d'entreprises utilisant du bois local de manière innovante. Ces volontés doivent maintenant être concrétisées, au sein d'un réseau de territoires forestiers innovants exemplaires. Les Communes forestières seront donc au rendez-vous et poursuivront leur travail aux côtés des collectivités, des entreprises et des partenaires locaux. [Lire la suite](#)

ACTUS | multifonctionnalité

Sylv'ACCTES et Communes Forestières : main dans la main pour les territoires !



Raymond Vial, Président de l'association Sylv'ACCTES, et Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes et Roger Villien, Président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une convention de partenariat le 24 avril dernier. Les objectifs de la convention de partenariat pour Sylv'ACCTES sont de structurer le mode de relation avec les territoires. [Lire la suite](#)

Focus sur... LES ILOTS DE SENESCENCE



Dans le cadre de la Stratégie Régionale pour les Services Sociaux-Environnementaux, les Communes forestières et l'ONF vous proposent chaque trimestre une expérience concrète et un témoignage pour illustrer la prise en compte de l'une des facettes de la multifonctionnalité des forêts. Pour cette édition, voici un focus de l'ONF sur les îlots de sénescence à travers l'exemple de la Motte-Servolex. [Lire la suite](#)

A COTE

A COTE | AIN

Retour sur l'Assemblée générale des Communes forestières de l'Ain

[Lire la suite](#)

Les Communes forestières de l'Ain vous appuient pour lutter contre le morcellement du foncier forestier

[Lire la suite](#)

La pyrale du buis : à quoi s'attendre pour 2017

[Lire la suite](#)

A COTE | ALLIER

Allier : des élus mobilisés pour valoriser leur foncier et attentifs à la conciliation des usages !

[Lire la suite](#)

Lancement de la certification « Bois des territoires du Massif central »

[Lire la suite](#)

A COTE | ARDECHE

Agroforesterie et territoires

[Lire la suite](#)

B2FArdèche vient de fêter son 1^{er} anniversaire...avec brio !

[Lire la suite](#)

Inauguration de la forêt communale d'Ailhon

[Lire la suite](#)

Lancement de la certification « Bois des territoires du Massif central »

[Lire la suite](#)

A COTE

A COTE | DRÔME

Une opération d'ECIR en cours (2017/2018) en Drôme des Collines

[Lire la suite](#)

Nouvel appel à Propositions POIA

[Lire la suite](#)

A COTE | ISERE

Schéma départemental d'accès à la ressource forestière : début du travail

[Lire la suite](#)

Mieux maîtriser l'usage des voiries communales : un temps d'échange et d'information animé dans les Bonnevaux

[Lire la suite](#)

La question de la valorisation des gros bois discutée lors de la 15e Fête de la Forêt de Montagne

[Lire la suite](#)

Un nouveau logo pour l'Association départementale des communes forestières de l'Isère

[Lire la suite](#)

Nouvel appel à Propositions POIA

[Lire la suite](#)

A COTE | PUY DE DÔME

Voirie forestière : se concerter pour mieux l'utiliser

[Lire la suite](#)

Programme régional de la forêt et du bois : implication des acteurs du Puy-de-Dôme

[Lire la suite](#)

A COTE

Bois-énergie : allumer et entretenir le feu des projets chez les élus [Lire la suite](#)

Lancement de la certification « Bois des territoires du Massif central » [Lire la suite](#)

A COTE | SAVOIE

Recrutement de Kira Buelhoff [Lire la suite](#)

Bilan du fond d'amorçage [Lire la suite](#)

Nouvel appel à Propositions POIA [Lire la suite](#)

Rester vigilant face aux scolytes dans les forêts savoyardes [Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE

Séminaire Formicâble [Lire la suite](#)

Nouvel appel à Propositions POIA [Lire la suite](#)

Association des Communes forestières du Cantal

Référent territorial Haute-Loire

Maison de la Forêt et du Bois - Marmilhat

10 allée des Eaux et Forêts - 63 370 LEMPDES

Tél : 04 73 83 64 67 / 06 65 20 07 25

Présidente : Nicole VIGUES

Responsable : Margot REGOLINI, margot.regolini@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>